NOUVELLES

DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

Numéro 6

Janvier 2002

Les dernières nouvelles du Réseau Environnement de Genève – Geneva Environment Network – et de la Maison internationale de l'environnement, à Genève

Sommaire

1 La santé à l'ordre du jour de Johannesburg

2 Nouveaux membres du GEN

3 Genève tisse des liens entre le développement durable et le programme Villes-santé de l'OMS

4 La Terre a besoin de véritables dialogues

6 Un front uni contre les trafics illicites

7 Publications récentes

8 Réunions portant sur l'environnement, à Genève

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP

Publié avec l'appui généreux de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

La santé à l'ordre du jour de Johannesburg

Par Dr. Gro Harlem Brundtland, Directeur Général, Organisation mondiale de la santé

La conférence de Rio, en 1992, a mis en avant une nouvelle approche des questions d'environnement et de développement et a constitué un progrès significatif de la pensée depuis la conférence de Stockholm sur l'environnement humain qui avait eu lieu 20 ans plus tôt. Quand je me penche sur ces 15 dernières années, et que je réfléchis au travail qu'a accompli la Commission mondiale de l'environnement et du développement, pour la conférence de Rio de 1992, et qu'a ensuite poursuivi la Commission du développement durable (CDD), je constate des avancées incontestables, mais aussi de nombreux retards.

Le développement durable est désormais à l'ordre du jour des gouvernements, du secteur privé et des ONG. Depuis Rio, de nombreux pays ont mis en place ou donné plus de pouvoirs à des ministères de l'environnement ou à des organismes chargés du développement durable. Rio a permis de faciliter l'élargissement de la participation et de l'engagement de la société civile en faveur du développement durable. Il suffit pour s'en convaincre de voir les milliers de programmes de mesures inspirés d'Action 21 (plus connu sous le nom d'Agenda 21) qui ont partout vu le jour et que sont en train de mettre au point toujours plus de pays en développement.

Nous pouvons dire, à notre actif, que le lien entre environnement et économie ne fait plus de doute et que les problèmes environnementaux sont devenus des points essentiels de développement pour les acteurs mondiaux. La relation entre santé, environnement et économie est aussi en voie de s'imposer. Par exemple, on est de plus en plus conscient de l'impact de la pollution sur la santé et sur les coûts de la santé, lesquels pèsent sur l'économie. Pourtant, ces questions sont bien trop souvent appréhendées séparément les unes des autres.

Depuis Rio, l'attention s'est portée de plus en plus sur les questions de développement durable à l'échelle mondiale, particulièrement sur celle des changements climatiques. En outre, la mondialisation rend évident l'interdépendance planétaire. Les preuves que cette évolution climatique est bien réelle et qu'elle a des effets sur la santé ne cessent de s'accumuler. Force est de constater l'augmentation des catastrophes dites "naturelles" qui ont des incidences sur la santé, comme les inondations et les ouragans. A l'échelle mondiale, on constate une hausse de la propagation des maladies et des infections ainsi que du nombre des intoxications alimentaires et des maladies causées par des aliments.

Qu'il s'agisse des moustiques vecteurs de la malaria ou d'aliments contaminés, l'accroissement de la mobilité entraîne la propagation des maladies au-delà des frontières. La mondialisation des échanges et des marchés a également conduit à une augmentation nette de la consommation de tabac et d'alcool, à l'adoption d'un régime alimentaire trop riche en graisse et à une vie plus sédentaire. La mondialisation de ce mode de vie malsain conjugué au vieillissement de la population sont cause d'augmentation des maladies non contagieuses à l'échelle planétaire.

Dimensions humaines et sociales

Malgré une prise de conscience croissante de l'importance de la santé, de ses dimensions humaines et sociales, la relation entre santé et développement durable, notamment la mesure dans laquelle la santé contribue à lutter contre la pauvreté, ne sont pas justement reconnues. Pourtant, cela commence à changer. L'explosion de l'épidémie de SIDA depuis Rio a fait reconnaître qu'il s'agissait d'un élément essentiel du développement à l'échelle planétaire. A l'heure actuelle, environ 36 millions d'adultes et d'enfants vivent avec le virus du SIDA. En outre, plusieurs centaines de millions d'individus sont encore infectés par la malaria chaque année, et la tuberculose fait plus de 1,5 millions de morts par an.

Dans certains des pays les plus pauvres du monde, un enfant sur cinq n'atteint pas son cinquième anniversaire, essentiellement à cause de maladies infectieuses liées à son environnement. La pneumonie tue plus d'enfants que n'importe quelle autre maladie infectieuse et elle est étroitement associée à la surpopulation et à la pollution de l'air des logements. Les diarrhées, qui pourraient être largement prévenues par l'accès à de l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène alimentaire, provoquent chaque année la mort de 1,5 millions d'enfants de moins de cinq ans.

La santé est donc devenue un thème central du débat mondial sur le développement équitable et durable de tous les habitants du globe, y compris des plus pauvres. Les questions de santé se retrouvent de plus en plus inscrites à l'ordre du jour du G8. Les principales maladies dues à la pauvreté et à un environnement malsain sont maintenant considérées comme un frein au progrès économique et social.

Santé et réduction de la pauvreté

Nous devons tirer parti du rôle que peut jouer la santé dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable. Si la santé est importante en soi, c'est aussi une ressource essentielle du développement humain et social. Investir dans la santé (y compris dans les conditions qui permettent de vivre en bonne santé) donne des résultats tangibles en termes d'augmentation de la durée et de la qualité de la vie et sur le plan du bien-être sociétal. Autrement dit, les investissements réalisés dans le domaine de la santé sont une clé essentielle de la lutte contre la pauvreté.

Dans chaque pays, nos programmes et nos politiques doivent cibler et impliquer les pauvres en améliorant simultanément la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire et l'environnement tout en offrant des perspectives de développement. Nous devons encourager les investissements dans le secteur de la population et de l'infrastructure sociale (la santé et l'éducation sont des biens publics mondiaux), particulièrement en faveur des filles et des femmes. La notion de santé doit s'entendre dans un sens plus large que celui de la lutte contre la maladie. Investir dans la santé a des répercussions sur plusieurs générations.

Nous devons renforcer les institutions gouvernementales et la gouvernance du développement durable. Nous devons œuvrer ensemble dans un partenariat mondial, national et local. C'est essentiel. Toutes les entités de l'ONU, les pouvoirs publics, les ONG, le secteur privé, les chercheurs et les milieux universitaires doivent marcher main dans la main pour faire en sorte que la recherche et les politiques soient coordonnées et focalisées sur ce qui a les plus fortes répercussions.

Le sommet de 2002 offre une plateforme politique idéale pour réaffirmer l'engagement politique souscrit au plus haut niveau en 1992. C'est une occasion unique d'identifier les obstacles à sa mise en oeuvre, mais aussi de rectifier la manière dont on est venu à appliquer le concept de développement durable. C'est sur cette base qu'un plan d'action pour la prochaine décennie devrait être élaboré très rapidement. Tenant compte des nouvelles opportunités il

NatureNotes

Qu'y-a-t-il dans mon assiette?

Pour les riverains du Léman, il n'y a pas vraiment d'été sans de longues soirées passées paisiblement à la terrasse des nombreux restaurants du bord du lac, à ne savoir que choisir entre les filets de fera, les quenelles de brochet, la truite meunière, les filets de perche et l'omble chevalier.

Même si l'on est heureux de trouver ces poissons dans nos assiettes, on ne s'intéresse pas vraiment à leur vie, à leurs habitudes, et on ne se préoccupe pas de savoir si leurs populations ont suffisamment de vitalité pour que nos petits enfants soient à même de déguster leur progéniture.

OMBLE CHEVALIER *Salvelinus alpinus*

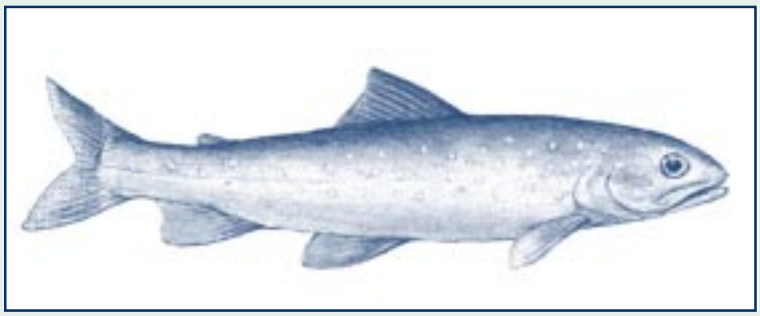

Ce beau poisson est l'un des mets favoris des habitués des restaurants de la région. Il appartient à la famille des salmonidés. On le trouve dans les eaux profondes des grands lacs des Alpes, dont le Lac Léman. Sa taille peut atteindre 80 cm et il peut peser jusqu'à 8 kg. C'est une espèce dont les origines remontent à la dernière ère glaciaire. Son corps gris fuselé tacheté de blanc est orné de nageoires rosées bordées de blanc.

L'omble chevalier se nourrit de plancton: petits crustacés, d'amphipodes, mollusques, insectes et menu fretin. D'octobre à janvier, les ombles chevaliers se reproduisent entre 50 et 100m de profondeur. Une pêche soutenue peut se faire grâce à un programme de repeuplement basée sur des géniteurs du Léman.

Nouveaux membres du GEN

Le GEN compte cinq nouveaux membres:

- **Projet FEM/PNUE de création de dispositifs nationaux biosécuritaires, www.unep.ch/biosafety**
- **Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS), Bureau à Genève, www.unops.org**
- **Programme alimentaire (PAM), Bureau à Genève, www.wfp.org**
- **Les Amis de la Terre International, www.foei.org**
- **Stratégie internationale de prévention de catastrophes (UN/ISDR), www.unisdr.org**

pourrait s'attaquer aux menaces qui se font jour.

Les questions-clés de 2002

Puisque se dégage un consensus sur le fait qu'il faut accorder plus d'attention aux questions de santé en 2002, l'OMS va montrer pourquoi la santé est au cœur du processus de développement. Nous allons faire appel à nos partenaires de l'ONU, aux ONG et au secteur privé pour définir nos positions et préparer les documents qui vont les étayer. Nous veillerons à ce que cette phase de préparation contribue à l'adoption de nouvelles façons de travailler ensemble par le milieu du développement et à une meilleure prise en compte par nos principaux partenaires du caractère essentiel de la santé pour le développement durable.

En 1992, on n'a pas insisté suffisamment sur certaines questions, notamment:

- Les relations entre santé, environnement et lutte contre la pauvreté;
- L'impact des politiques et des pratiques de développement sur la santé;
- Les risques pour la santé et les éléments déterminants de certaines affections (SIDA, malaria, tabac, alimentation et nutrition, maladies dues à l'environnement/conditions, entre autres); et
- Les opportunités et les menaces que présente la mondialisation sur le plan de la santé.

Nous allons démontrer que certaines causes spécifiques d'une mauvaise santé sont un frein au développement socioéconomique, que la dégradation de l'environnement et l'exploitation non-durable des ressources naturelles a des conséquences sur la santé, particulièrement sur celle des pauvres, et que les politiques et les pratiques de développement doivent tenir compte de leur impact sur la santé. Nous allons insister sur la nécessité de prendre des mesures concertées et d'intensifier notre action, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur de la santé.

En conclusion, il est vital que nous parvenions à réaliser la plus importante transition, sur le plan planétaire, depuis la révolution agricole et industrielle – la transition vers le développement durable. Nous devons présenter des progrès mesurables et renouveler d'efforts pour satisfaire les engagements de la CNUED, pour la génération actuelle et celles qui vont suivre. Des individus en bonne santé et un environnement sain sont des ressources importantes – sans doute les plus précieuses. ❑

Genève tisse des liens entre le développement durable et le programme Villes-santé de l'OMS

Depuis 1994, Genève prend part au réseau pilote des Villes-santé de l'OMS Région Europe dont la finalité est d'offrir, aux villes, un cadre opérationnel pour permettre la réalisation des 21 buts de l'OMS de la *Santé pour tous au 21ème siècle*, ainsi que de développer des mécanismes permettant de promouvoir une intégration des priorités de santé et du développement durable (*Agenda 21*) comme trames de fond des autres politiques (économique, sociale, urbanistique, transport, éducation...).

Concrètement, suite à l'adoption de l'Agenda 21 genevois en mars 2001, huit actions, intégrant santé et développement durable, seront développées d'ici à la fin de l'année 2002 :

- **formation en *santé et environnement* des responsables communaux ;**
- **santé et qualité de vie du quartier, vues par les citoyens ;**
- **alimentation équilibrée, respectueuse de l'environnement et en harmonie avec les saisons ;**
- **réhabilitation urbaine et du paysage, écomobilité à la Cluse -La Roseraie ;**
- **promotion de l'écomobilité et lutte contre la sédentarité ;**
- **habitat et bien-être ;**
- **tabagisme passif dans les lieux publics ;**
- **le bruit et les jeunes.**

Nature*Notes*

FERA Coregonus fera

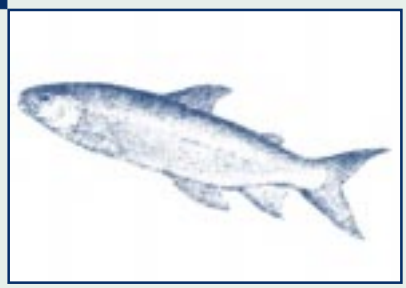

Notre espèce locale de corégones, la « féra », est un poisson d'un goût délicat que l'on trouve dans le Lac Léman et le Lac de Joux. Il s'agit aussi d'un salmonidé de couleur argentée dont le dos est teinté de bleu ou de vert.

Les féras vivent en bancs qui se déplacent verticalement à la poursuite du zooplancton qui compose l'essentiel de leur alimentation. Leur petite gueule garnie de petites dents leur permettent de se nourrir aussi de vers, de larves d'insectes et d'alevins. Ils pèsent 1 à 2 kg et mesurent jusqu'à 50cm de long. Ils fraient en hiver sur les graviers.

La population d'origine a disparu probablement à cause de la surpêche. Le lac a ensuite été repeuplé d'une espèce proche provenant du lac de Neuchâtel, les palées.

PERCHE
Perca fluviatilis

On reconnaît ces poissons aux 6 ou 7 rayures verticales vert olive qui barrent leur dos bossu et à leurs nageoires dorsales séparées. Dans les eaux riches, elles peuvent atteindre 50 cm de long et peser 3.5 kg. Elles se reproduisent en avril et mai, sur la beine entre 3 et 6 mètres de profondeur sur des cailloux ou des plantes aquatiques. Leur alimentation est principalement constituée de petits crustacés et d'alevins.

Il existe une demande énorme pour ces délicieux poissons en Suisse en en France voisine autour des lacs alpins, où les 'filets de perches' accompagnent avec bonheur les menus de fête.

Etat de la population du Léman: *Non menacée.*

La Terre a besoin de véritables dialogues

Par Bertrand Charrier, Directeur de la Croix Verte Internationale

Alors que le monde entier célébrait l'espoir à l'aube de ce nouveau millénaire, nul n'aurait imaginé que l'histoire s'accélère ainsi. Pourtant, le 11 septembre 2001, l'impensable se produit et plonge les Etats Unis dans la tragédie. Trois semaines plus tard, les Américains et leurs alliés réagissent contre cette atrocité et déclenchent leur lutte contre le terrorisme international. Mais, c'est le monde entier, et pas seulement l'Afghanistan, qui est le théâtre de violences et de conflits. Si les racines profondes de l'insécurité ne sont pas analysées avec honnêteté et extirpées, il y a un risque réel de voir ces conflits s'étendre.

L'histoire est pleine d'actes de fanatisme et d'auteurs de crimes innommables au nom de leur religion. Elle est aussi, malheureusement, pleine de cas où des sentiments irrationnels de haine, d'intolérance et de colère ont déchaîné la violence contre des innocents. Il est en même temps inexact et dangereux de tenter d'expliquer l'attaque du 11 septembre en termes de conflits de civilisations, parce que la violence terroriste ne peut être l'expression d'une civilisation; ou en termes de guerre de religions, puisque les actes et les croyances de fanatiques ne reflètent aucunement ce qu'enseignent les religions. Mais il faut absolument se pencher sur les sources d'un fanatisme, qui peut déraper vers le terrorisme, et trouver les raisons, si injustifiables paraissent-elles, qui ont fait naître la haine dont septembre a été le témoin. Si on ne tarit pas ces sources, on s'expose à voir la lutte antiterroriste vouée à l'échec.

Le rôle de la pauvreté

Ces sources ont certainement jailli de l'exclusion, du rejet et de l'injustice ressentis par les laissés pour compte de la décolonisation, de la fin de la guerre froide, et de la mondialisation: les pauvres, les analphabètes, les sans terre, les réfugiés et tous ceux qui vivent avec le poids des guerres passées et présentes. La pauvreté est en elle-même une forme d'oppression violente, particulièrement lorsqu'elle résulte de toute évidence d'un accès inéquitable aux ressources naturelles.

L'humanité se trouve à un tournant déterminant de son histoire. Il y a dix ans, la fin de la Guerre Froide a vu le monde entier se rapprocher et un nouvel ordre mondial évoluant vers une coopération planétaire semblait se dessiner. Cette perspective a marqué les années 90 et s'est exprimée lors de plusieurs sommets de l'ONU sur différents aspects du développement humain, à commencer par le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, qui a confirmé les engagements et mis au point les stratégies qui devaient servir à bâtir un avenir meilleur. Partout est né l'espoir de voir enfin un effort concerté régler les problèmes planétaires les plus urgents, qu'il s'agisse du fossé entre pays riches et pays pauvres, de la dégradation de l'environnement, de l'insécurité croissante et des violations des droits de l'homme.

Malheureusement, dix ans plus tard, nous sommes plus éloignés que jamais des buts fixés à Rio ou ailleurs, et l'optimisme suscité par la fin de la Guerre Froide est en train de s'évanouir. La pression sur les ressources naturelles se fait plus forte, la pauvreté s'accroît dans les pays en développement ou en transition sous le poids de la dette, la sécurité s'amenuise, l'accès aux soins n'est pas équitable, de violents conflits perdurent, et l'environnement se dégrade. L'attaque terroriste du 11 septembre a montré, de la façon la plus atroce, que notre monde était devenu trop vulnérable et interdépendant pour remettre sans cesse à plus tard les solutions pouvant assurer sa viabilité.

Il faut, absolument et de toute urgence, que le monde se mobilise pour affronter les défis, anciens ou nou-

Nature*Notes*

BROCHET
Esox lucius

En anglais, on les appelle des poissons piques à cause de leur longue gueule pointue en forme de dague.

Le brochet a une silhouette élancée en forme de torpille avec des nageoires placées à l'arrière de leur corps verdâtre. Leur gueule en bec de canard est remplie de dents acérées et mesure près d'un quart de leurs corps. Ils peuvent atteindre 135 cm et 20 kg.

Les brochets ont une réputation bien établie de prédateurs voraces. Ils se nourrissent de poissons et sont capables d'avaler des proies aussi grosses qu'eux. Ils chassent à l'affût en se cachant dans les herbiers et se projettent à la tête de leurs victimes, qu'ils avalent d'un coup.

Ils se reproduisent de mars à avril. Les alevins se nourrissent d'abord de plancton, mais très tôt ils se tournent vers d'autres alevins, y compris de leur propre espèce.

Etat de la population du Léman: *Non menacée.* En expansion depuis quelques années

veaux, et dresse honnêtement le bilan des échecs qui s'inscrivent au passif de cette dernière décennie. Cette démarche devrait se concrétiser l'année prochaine, à Johannesburg, en Afrique du Sud. En septembre 2002, le Sommet mondial du développement durable se tiendra dans cette ville, dans ce pays qui a montré au monde qu'avec une vision et de la détermination, l'espoir et les solutions pouvaient surgir de la profondeur du désespoir.

Les Dialogues de Lyon

Dans le cadre de la préparation du Sommet mondial, Mikhail Gorbachev, l'un des principaux architectes de la fin de la Guerre Froide, et Maurice Strong, l'un des protagonistes du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, lancent les Dialogues de Lyon en vue d'offrir une enceinte pour des débats constructifs sur les problèmes les plus aigus que connaît le monde. En février 2002, des personnalités de la société civile, des pouvoirs publics, d'organisations internationales, de la finance, des affaires, des médias et des sphères académiques et religieuses, ainsi que des personnes du public, se réuniront pour échanger leurs opinions sur les liaisons essentielles entre Mondialisation, Développement durable et Ethique.

Ces trente dernières années ont vu l'adoption officielle de règlements et d'accords environnementaux très importants au niveau international, régional, national et au sein des entreprises. Pourtant, leur application n'a jamais été complète. Pourquoi le monde ne tient-il pas ses promesses? L'une des raisons en est sans doute que les questions d'ordre éthique et moral sous jacentes à l'Agenda 21, plan d'action élaboré au Sommet de la Terre de 1992 (en français, Action 21), n'ont pas été affirmées de manière suffisamment explicite pour guider ces actions. Les questions concernant l'environnement planétaire doivent être clairement redéfinies afin d'appréhender les points corrélatifs de justice, de pauvreté, d'exclusion, de démocratie, de paix, de sécurité, de valeurs et de droits humains, et adopter ainsi une approche vraiment intégrée du développement durable. Face à l'escalade des manifestations anti-mondialisation et à la prise en compte de l'influence grandissante de la société civile, la nécessité d'instaurer un dialogue n'a jamais été plus impérieuse. Les Dialogues pour la Terre vont appréhender les notions de responsabilité, de gouvernance, de droit et de justice sociale dans le contexte du développement durable et ouvrir la voie à une répartition mondiale plus équitable des bénéfices de la mondialisation.

Un «new deal» planétaire

De nombreux Etats et d'autres acteurs de la scène internationale sont tombés d'accord sur la nécessité d'un *new deal planétaire* pour réparer les injustices environnementales, lutter contre la pauvreté et améliorer la mise en œuvre du développement durable. Les Dialogues pour la Terre veulent faciliter la mise au point et l'application de ce *new deal planétaire* en permettant de prendre conscience que le développement durable doit s'inscrire dans des principes éthiques, et contribuer ainsi à inspirer une vision positive du nouveau millénaire.

Il y aura, notamment, parmi les intervenants des personnalités de haut niveau connues pour leur engagement au service du développement durable et leur adhésion en faveur des principes de gouvernance et d'éthique. Chaque panel comptera obligatoirement des représentants de la société civile. Il sera composé de 15 à 20 personnes issues de différentes sphères: anciens ministres des affaires étrangères, organisations oecuméniques et spirituelles, institutions économiques internationales, affaires et industrie, information du public, parlementaires et pouvoirs publics, la Commission de la Charte de la Terre, ainsi que des institutions et des organisations internationales.

Bénéficiant du soutien de la Ville de Lyon, le Forum des Dialogues pour la Terre est organisé conjointement par la Croix Verte Internationale, le Conseil de la Terre, le Conseil Mondial des anciens Ministres des Affaires Etrangères, avec le soutien d'autres organisations, notamment le Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD), l'UICN, le Secrétariat de la Charte de la Terre, le Centre for Respect of Life and Environment. Le PNUE encourage cette initiative.

Les organisateurs encouragent les experts, diplomates, étudiants, et militants vivant et travaillant à Genève profiter de l'opportunité offerte par les Dialogues pour la Terre pour échanger leurs opinions sur la mondialisation. Puisque les Dialogues pour la Terre vont se consacrer, sous l'angle de l'éthique, aux questions inscrites à l'ordre du jour de Johannesburg, les discussions et les résolutions de Lyon devraient être suivies d'effets au Sommet mondial du développement durable. ❑

FORUM DES DIALOGUES POUR LA TERRE

21-23 FEVRIER 2002
LYON, FRANCE

Les Dialogues pour la Terre veulent, par une pression et une guidance au plus haut niveau, dégager un modèle de développement plus juste et plus durable dans le contexte de la mondialisation:

- **En fournissant une tribune à la société civile lui permettant ainsi d'échanger ses vues avec les personnes de pouvoir et les décideurs.**
- **En identifiant les obstacles au développement durable.**
- **En déterminant les liens entre les questions d'environnement et de sécurité.**
- **En précisant les principes et les valeurs essentiels au développement durable.**
- **En clarifiant la notion de droits environnementaux.**
- **En échangeant les meilleures pratiques et expériences qui résultent des changements de valeur.**
- **En tenant compte de la contribution de la Charte de la Terre dans la définition et le renforcement du développement durable.**
- **En établissant des propositions et des recommandations qui faciliteront l'adoption de principes universels servant de cadre au développement durable.**

CONTACT
La Croix Verte Internationale
Secrétariat des Dialogues pour la Terre
160a, Route de Florissant
CH-1231 Genève
Tel +41 22 789 16 62
Fax: +41 22 789 16 95
e-mail: secretariat@gci.ch

Un front uni contre les trafics illicites

Par Michael Williams, Programme des Nations Unies pour l'environnement

Un certain nombre des traités environnementaux touchant à la nature et à l'industrie adoptés ces dernières années portent essentiellement sur la question du commerce international. La Convention de Bâle de 1989 réglemente les mouvements transfrontières des déchets dangereux. Le Protocole de Montréal de 1987 fixe le cadre des échanges commerciaux de CFC et des autres substances chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone pour qu'ils soient progressivement éliminés. Si la Convention de 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) interdit le commerce de 900 espèces, elle assure grâce à un système de permis le commerce durable de 30 000 autres espèces. Quant à la Convention de Rotterdam (1998) et au Protocole de Cartagena (2000), ils instaurent un régime de consentement préalable en connaissance de cause pour, respectivement, les produits chimiques dangereux et pour les organismes vivants modifiés.

Faire que ces règles de droit de l'environnement soient respectées pose des défis considérables aussi bien aux pays développés qu'en développement. Les difficultés auxquelles ils sont confrontés sont nombreuses. Il faut, par exemple, contrôler tous les conteneurs présents dans des ports sans gêner leur activité et pouvoir identifier sans se tromper un nombre considérable de substances chimiques et de parties d'animaux. Il faut aussi faire en sorte que les lois et règlements mis en place soient compris correctement pour être appliqués effectivement.

Philippe Roch, Directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) a été le modérateur de la table ronde sur le commerce illicite au regard de l'environnement organisée, le 5 juin, par le Réseau Environnement de Genève, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement. Des présentations ont été effectuées par Sachiko Kuwabara-Yamamoto, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention de Bâle, par Torkjel Rygnestad, Directeur adjoint du service de la criminalité économique et financière d'Interpol chargé des questions touchant à l'environnement, Rajendra Shende, Directeur d'Energie et OzonAction du PNUE, Thierry Uldry, Directeur général du Groupe Caviar House et Willem Wijnstekers, Secrétaire général du secrétariat de la CITES. La table ronde s'est penchée sur certains problèmes pratiques rencontrés dans la lutte contre ces trafics si lucratifs et a envisagé la manière dont les décideurs pourraient œuvrer ensemble à résoudre ces problèmes grâce à des mesures nationales et à la coopération internationale. Voici les principaux points qui ont été soulevés.

Le commerce des espèces sauvages

Comme la plupart des espèces couvertes par la CITES ne pèsent pas lourd sur le plan économique, le commerce illicite de plantes et d'animaux sauvages n'est pas toujours une question prioritaire pour les pouvoirs publics. C'est pourquoi, même si la CITES a déjà 25 ans, la majorité de ses 140 Parties ne dispose toujours pas de la législation nécessaire pour appliquer la Convention et lutter contre les trafiquants. Un nouveau plan stratégique visant à développer les capacités des pays de mettre au point une législation nationale a été adopté par les Parties à la CITES, mais pour qu'il porte ses fruits, il faudrait qu'il s'accompagne d'un engagement plus décisif sur les plans financier et politique.

Pour que la CITES ne soit pas perçue uniquement comme une charge administrative, il faut qu'elle se fasse mieux connaître du public, particulièrement des communautés locales des pays en développement (dont provient la plus grande partie des espèces commercialisées), et des associations de consommateurs et de commerçants des pays consommateurs. Lorsque les règles à suivre sont connues de tous, le commerce illicite diminue en même temps que la charge administrative qui pèse sur les autorités de contrôle.

Le commerce illicite d'espèces sauvages reste considérable. Prenons le cas de la contrebande du caviar. Essentiellement originaire de la Mer Caspienne, elle s'appuie sur le crime organisé et la corruption. Jusqu'en 1991, deux pays – l'URSS et l'Iran – contrôlaient le marché du caviar. Avec la fin de l'URSS, le système s'est désagrégé et là où il n'y avait que deux organismes publics on trouve maintenant des milliers de sociétés dont cet "or noir" constitue le fonds de commerce lucratif.

Alors que le marché officiel est évalué à une centaine de millions de dollars, on estime que le marché noir se chiffre en centaines de millions. C'est pourquoi, en 1998, la CITES a ajouté tous les esturgeons à sa liste d'espèces surveillées. Suite à cette mesure, on a constaté en Europe une baisse de 90% du caviar de contrebande. Les populations d'esturgeons sont cependant toujours dans un état préoccupant. En conséquence, la CITES a suspendu l'année passée le commerce officiel du caviar en attendant que les Etats riverains de la Caspienne mettent ensemble au point un plan à long terme visant à encadrer efficacement la pêche et le commerce.

Les produits chimiques dangereux

La Convention de Bâle cherche à réduire au minimum le mouvement des déchets dangereux afin de prévenir plus

Nature*Notes*

TRUITE DE LAC
Salmo trutta lacustris

Cette truite de couleur argentée a une chair rosée. Avec la truite de rivière (Salmo trutta fario), on trouve ces deux sous-espèces dans toutes les eaux non ou peu polluées de Suisse, parce qu'elles ont besoin d'une grande quantité d'oxygène. La pêche à la truite est un défi au talent du pêcheur car, lorsqu'elles ont mordu à l'hameçon, elles se débattent avec vigueur et parviennent souvent à se dégager.

Elles peuvent atteindre un mètre de longueur et peser jusqu'à 15 kg. D'octobre à janvier, elles remontent les rivières et les ruisseaux depuis le lac où elles pondent sur les fonds de graviers. Elles vivent en rivière une ou deux années se nourrissant de plancton, puis elles descendent en lac, où elles adoptent un régime carnivore.

La population du Léman ne se maintient probablement que grâce aux réintroductions et une baisse de la qualité de l'eau peut lui être fatale. Et maintenant, essayez de répéter cinq fois à toute vitesse 'trois truites bien cuites'...

facilement les trafics. On ne dispose que de données très fragmentées sur le commerce illicite, mais une source indique qu'il devrait se situer autour de 20 milliards de dollars par an. Malheureusement, poursuivre les contrevenants s'avère difficile à cause du volume du commerce mondial, et parce que les déchets dangereux sont fréquemment mélangés à des matières non dangereuses. En outre, le personnel qualifié et l'équipement de haute technologie nécessaires pour effectuer ces contrôles sont insuffisants. Il faut aussi compter avec la corruption et l'absence de législation nationale. Enfin, la définition qui permet de distinguer les déchets dangereux de ceux qui ne le sont pas manque de clarté.

On sait qu'il existe aussi des échanges illicites aux termes du Protocole de Montréal. Dans ce cas, il s'agit de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, comme les CFC. C'est surtout par ignorance qu'est causé ce problème. On pense que le commerce illicite de CFC est demeuré stable en pourcentage et reste à environ 15% du commerce total. Comme, on utilise de moins en moins de CFC, leur tonnage frauduleux diminue d'autant. L'élimination du bromure de méthyle et des HCFC va donner également lieu à des échanges frauduleux. Pour y faire face, le Protocole de Montréal a adopté une stratégie en trois volets: sensibilisation et information, initiatives nationales de formation, et renforcement de la coopération internationale et régionale.

La coordination s'impose

Les éléments énumérés ci-dessus aboutissent tous à la même conclusion: la coopération internationale et interorganisations est vitale si l'on veut réduire le commerce illicite au regard de l'environnement. Il faut assurer une coordination à tous les niveaux – à l'intérieur de chaque pays comme aux plans régional et mondial.

Les administrations nationales chargées de faire respecter la loi doivent travailler ensemble. Il faut qu'elles échangent des renseignements permettant d'identifier les suspects, de rassembler les preuves contre les contrevenants, et de mener les procédures à leur terme. Mais cela n'est pas toujours facile. Différentes structures, différents organismes de contrôle, différentes langues et différents systèmes de droit, voilà qui complique singulièrement toute coordination. A titre d'exemple, si dans certains pays la criminalité touchant à l'environnement est du ressort de la police, elle est de la compétence du ministère de l'environnement dans d'autres. Et puis, dans de nombreux pays, combattre le commerce illicite au regard de l'environnement n'est pas une priorité comme peut l'être, par exemple, la lutte contre la drogue.

Les conventions environnementales qui contiennent des dispositions commerciales doivent impérativement exploiter les synergies qui existent et coopérer dans certains domaines, notamment pour mettre en place les moyens de faire respecter les engagements souscrits et former des douaniers. Pour un garde-frontière, des perroquets, des CFC, et des tonneaux remplis de produits toxiques présentent le même type de problèmes. Sachant cela, la CITES, la Convention de Bâle, et le Protocole de Montréal ont commencé à organiser conjointement des séminaires pour les agents chargés du contrôle aux frontières, sur tous les continents. Les gardes-faune, les inspecteurs portuaires, et les autres agents responsables auront besoin que soit poursuivi cet effort de formation dans les années à venir. ❑

Nature*Notes*

Musée du Léman

Ne manquez de visiter le Musée du Léman, près du lac, à Nyon. Vous y ferez connaissance avec tous les poissons et les autres habitants du lac, vous y apprendrez l'histoire de la pêche dans la région sous ses aspects artisanal et commercial, et vous y découvrirez les superbes bateaux à aubes qui, pendant plus de 100 ans, ont emmené tant de visiteurs de port en port, au fil d'une croisière nonchalante.

Adresse: quai Louis-Bonnard 8, 1260 Nyon (Vaud), Suisse
Tél.: +41-22-361 09 49

Publications récentes

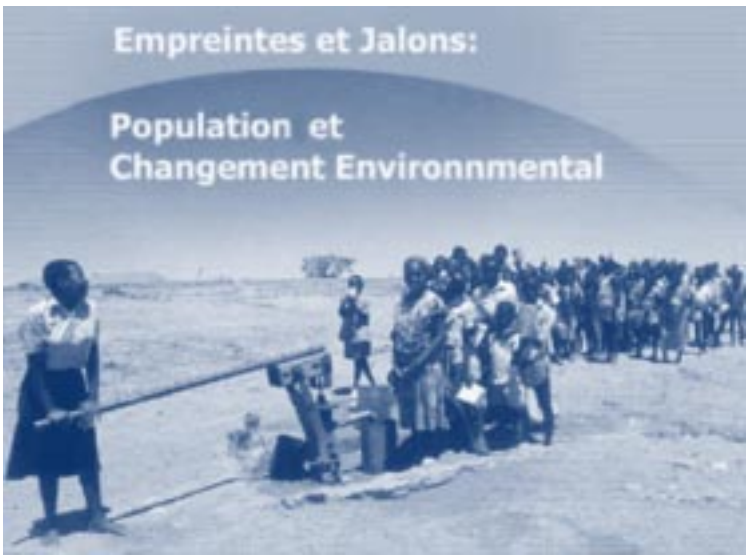

***« L'état de la population mondiale 2001 – Empreintes et jalons : Population et changement environnemental »* du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est disponible au www.unfpa.org.**

Le Guide pratique du Réseau Environnement de Genève pour les organismes de la région de Genève engagés en faveur de l'environnement et du développement durable est disponible au:

www.environmenthouse.ch.

Réunions portant sur l'environnement, à Genève

Date	Réunion (organisateur/ renseignement)
22 janvier	Réunion SEC/PNUE: Séance d'information pour les Missions permanentes auprès de l'ONU, sur le commerce et l'environnement (SEC/PNUE, Mme Désirée Leon, Tél.: +41 22 917 8243, E mail: leond@unep.ch)
25 janvier	Table ronde du GEN: Commerce et environnement : la mise en oeuvre de la Déclaration deDoha (GEN, M. Aniket Ghai, Tél.: +41 22 9178505, Email: aniket.ghai@unep.ch)
31 jan - 1 fév	Réunion CEE/ONU: Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires «Un environnement pour l'Europe», Comité des politiques de l'environnement (CEE/ONU, Tél.: +41 22 917 4444, Email: info.ece@unece.org)
31 jan - 1 fév	Réunion SEC/PNUE: Groupe de travail des instruments économiques (SEC/PNUE, Mme Désirée Leon, Tél.: +41 22 917 8243, Email: leond@unep.ch)
11-13 février	Réunion CEE/ONU: Groupe de travail spécial sur le Protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques, Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (CEE/ONU, Tél.: +41 22 917 4444, Email: info.ece@unece.org)
18-21 février	Réunion CEE/ONU: Groupe de travail sur les organismes génétiquement modifiés, Comité des politiques de l'environnement (CEE/ONU, Tél.: +41 22 917 4444, Email: info.ece@unece.org)
18-22 février	Réunion du Comité provisoire d'étude des produits chimiques de la Convention de Rotterdam (Secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam, M. E. Larsson, Tél.: +41 22 9178177, Email: elarsson@unep.ch)
25-26 février	Réunion CEE/ONU et OMS: Groupe spécial d'experts mixte CEE/OMS sur les transports, l'environnement et la santé (CEE/ONU, Tél.: +41 22 917 4444, Email: info.ece@unece.org)
25-26 février	Réunion CEE/ONU: Atelier sur les indicateurs environnementaux, Comité des politiques de l'environnement (CEE/ONU, Tél.: +41 22 917 4444, Email: info.ece@unece.org)
5-7 mars	Conseil des Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'OMC (OMC, M. Peter Ungphakorn, Tél.: +41 22 739 5412, Email: peter.ungphakorn@wto.org)
11-15 mars	Comité permanent de la CITES (Secrétariat, Tél.: +41 22 917 8139, Email: cites@unep.ch)
19 mars	Réunion SEC/PNUE sur les accords environnementaux multilatéraux et l'OMC (SEC/PNUE, Mme Désirée Leon, Tél.: +41 22 917 8243, Email: leond@unep.ch)
20 mars	Réunion SEC/PNUE: Groupe de travail des subventions aux pêches (SEC/PNUE, Mme Désirée Leon, Tél.: +41 22 917 8243, Email: leond@unep.ch)
21-22 mars	Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC (OMC, M. Jan-Eirik Sorensen, Email: Jan-Eirik.Sorensen@wto.org)
25-26 mars	Réunion CEE/ONU: Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique, Comité de l'énergie durable (CEE/ONU, Tél.: +41 22 917 4444, Email: info.ece@unece.org)
25-28 mars	Réunion CEE/ONU: Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants, Comité des politiques de l'environnement (CEE/ONU, Tél.: +41 22 917 4444, Email: info.ece@unece.org)

Nouvelles de la Maison de l'environnement

Numéro 6
janvier 2002

Ce bulletin donne des renseignements fournis par différentes organisations. Les informations qu'il apporte sont exclusivement d'ordre général et ne reflètent pas les vues officielles de ces organisations ou des Nations Unies. Les lecteurs sont invités à reproduire son contenu à condition d'indiquer leur source.

Publié à Genève par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Pour un abonnement gratuit (version électronique ou sur support papier), ou pour des renseignements concernant les articles, veuillez contacter :

Réseau Environnement de Genève
Maison internationale de l'environnement
11-15 chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Suisse

tel. +41-22-9178505
fax+41-22-7973464
e-mail: aniket.ghai@unep.ch

Nature*Notes:*
Nikki Meith, consultante, et Denis Pattay, Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE) du canton de Genève

Ce bulletin est disponible, et peut être téléchargé, en anglais et en français, sur Internet au

http://www.EnvironmentHouse.ch